

## pension alimentaire non versé ce mois ci par mon ex mari prix de

## Par vuillemey, le 15/03/2011 à 14:52

bonjour mon ex mari à décider de ne plus verser la pension alimentaire à compter de ce mois ci alors qu'il est bien écrit sur le jugement que MR doit la PA à sa fille tant que cette dernière poursuit des études sérieuses et justifiées (ce qui est le cas elle est en 2eme année de BTS en alternance) et ceux jusqu'à l'obtention d'un emploi normalement rénuméré je précise qu'elle est dans l'entreprise jusqu'à fin aout contrat signé avec l'école et l'entreprise quel est mon recours ? puis je prendre un rendez vous avec LE JAF du tribunal près de chez moi ? ai je besoin des services de mon avocat qui s'est occupé de notre divorce? Il me doit des arriérés de pension alimentaire d'un montant de 8900 euros comdamné jusqu'à épurement de la dette merçi d'avance pour les réponses qui pourrait m'être apportées cordialement

Par **Domil**, le **15/03/2011** à **14:53** 

Allez voir un huissier pour mettre en place une saisie sur salaire